

Conditions générales de réservation

Objet :

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles :
La Société Eden Villages, SAS au capital social de 6 300 000 €, Immatriculée au Registre du Commerce de Laval : RCS Laval 435 297 247 00015 - Siège social : Rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé - France, propose à la location des hébergements et des emplacements de camping par ses campings, brochures et sites internet sous la marque Eden Villages.

Règlement du séjour :

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. Toute réservation sera accompagnée d'un acompte de 30 % du montant du séjour, plus 15 € de frais de dossier (location semaine, sauf Camping de l'Océan 32 €) ou 5 € (location court séjour). Le solde du séjour est à régler 6 semaines avant l'arrivée. Dans le cadre d'une réservation de moins de 6 semaines avant le début du séjour, la totalité du séjour est à régler le jour de la réservation. Le paiement peut être effectué de la manière suivante : soit par paiement sécurisé sur nos sites internet ou en appelant au 02 52 46 02 08, soit par chèque bancaire ou postal, chèques-vacances ou mandat-cash sous conditions.
À défaut de paiement intégral 6 semaines avant votre arrivée, Eden Villages se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée.

Absence de droit de rétractation :

L'article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, prévoyant un délai de rétractation de quatorze jours à partir du lendemain où le client entre en possession du bien ou accepte l'offre de prestation, n'est pas applicable.
En effet, les contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergement, de transport et de restauration ou de loisirs ne prévoient pas l'application de ce délai de rétractation (cf article L121-20-10 du Code de la Consommation).
Le client ne dispose donc d'aucun droit de rétractation dans le cadre du présent contrat.

Séjour :

Arrivée et départ le jour de votre choix sauf en juillet-août. Durée minimum obligatoire du séjour variable selon la période et le type d'hébergement, détails sur les brochures et les sites internet.
Pour tous les locatifs, arrivée à partir de 16 heures avec la facture acquittée ou votre confirmation de réservation. Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18 heures afin que le camping puisse prendre ses dispositions. Départ avant 10 heures.
Pour les emplacements de camping, arrivée à partir de 12 heures avec la facture acquittée ou votre confirmation de réservation. Départ au plus tard à 12 heures. Toute parcelle non libérée à 12 heures entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.
Comme le précisent les brochures et les sites internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs un bébé est considéré comme une personne à part entière. Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif...). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteraient acquises au loueur. Il est obligatoire de respecter le règlement intérieur de chaque camping.

Caution :

Pour les locations, une caution de 450 € est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi qu'une caution supplémentaire de 95 € pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location ; elles sont restituées le jour du départ suivant l'état des lieux. Pour les emplacements camping, une caution de 95 € est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts sur la parcelle et ses équipements.

Responsabilité du client contractuel :

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui gâchent les mobil-homes ou des bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement ou d'un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du parc, et il s'engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

Responsabilité du camping :

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.
La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :
• vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
• panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
• mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaires et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
• dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
• modification du programme d'animation ou des activités proposées.
En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

Mineurs :

Pour des raisons de sécurité, et compte-tenu du fait que le terrain de camping ne dépend pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n° 2002-883 en date du 3 mai 2002 et n'est pas adapté pour assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux, les mineurs doivent être accompagnés d'au moins de l'un de leurs parents ou administrateurs légaux.

Droit à l'image :

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Données personnelles :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à EDEN Villages - Parc Technopolis - Rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé.

Conditions d'annulation :

Tout séjour commencé est intégralement dû. Ainsi, un départ prématuré des clients pendant la période de location ne peut donner lieu à aucun remboursement quelle que soit la raison invoquée. Toute demande d'annulation de réservation doit faire l'objet d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser au camping dont la réservation dépend. Le cachet de la Poste fera foi afin de déterminer à quelle date la demande d'annulation est effective.
Hors le cas visé expressément ci-dessus (annulation en cours de période de location), les remboursements faisant suite à une annulation de réservation de location d'hébergement ou de location d'emplacement s'effectuent selon les conditions suivantes.
Annulation de réservation d'un hébergement ou d'un emplacement de camping :
Si une assurance annulation a été valablement souscrite et valablement exercée, les modalités d'annulation et de remboursement sont à effectuer conformément aux conditions générales de l'assureur.
Si aucune assurance annulation n'a été souscrite ou valablement exercée, les remboursements s'effectueront comme suit :
• Annulation avant le 42^e jour de la date d'arrivée prévue : acompte de 30 % conservé par le camping
• Annulation entre le 14^e et le 41^e jour de la date d'arrivée prévue : 60 % du montant total du séjour conservé par le camping
• Annulation entre le 13^e jour et le jour de votre arrivée : 100 % du montant total du séjour conservé par le camping.
Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Assurance annulation :

L'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation. Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales d'assurance proposées lors de sa réservation initiale. Les conditions générales d'assurance annulation sont consultables à tout moment sur le site internet d'Eden Villages ou sur le site internet du camping.

Conditions de modification :

Modification possible uniquement sur la saison en cours, jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée prévue, aucune modification ne sera prise en compte après cette échéance. Toute modification doit être effectuée par écrit : courrier, fax, mail et entraîne des frais s'élevant à 15 €. Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement, ou d'emplacement de camping) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Dans le cas où le nouveau séjour serait moins cher que le séjour initial, une pénalité de 30 % sera retenue sur la différence de prix entre les deux réservations. Si le nouveau séjour s'avère être plus cher que le séjour initial, la différence entre les deux réservations est due.
L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi.

Taxe de séjour ou taxe locale d'équipement :

Cette taxe est à régler sur place au moment de la prise de votre hébergement et/ou emplacement camping. Pour connaître le montant de cette taxe, merci de contacter directement le camping dont dépend votre réservation.

Règlement intérieur des campings :

Le client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui des piscines. Le camping n'est pas responsable des dommages ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des campeurs. Les chiens 1^{er} et 2^e catégories sont interdits. Les chiens doivent être tatoués et vaccinés, ils doivent être tenus obligatoirement en laisse. Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.
En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.
En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.
Circulation : la vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières ou portails des campings peuvent être fermés la nuit. Les horaires de fermeture sont consultables sur chaque camping. Toute circulation est interdite durant cette période. Le port du bracelet club (mis à votre arrivée) est OBLIGATOIRE de façon permanente jusqu'à la fin de votre séjour. Il donne accès aux animations, piscines et contribue à renforcer la sécurité dans l'établissement.

Nos prix comprennent :

- La location de l'hébergement entièrement équipé : mobilier, vaisselle, couverture ou couette du jour d'arrivée 16 heures au jour de départ 10 heures.
- Les consommations eau, gaz et électricité.
- L'accès au complexe aquatique et aux infrastructures sportives gratuites.
- Les animations proposées par le camping, s'il y a lieu.

Nos prix ne comprennent pas :

- Toute prestation non décrite ci-dessus : repas, boissons et autres activités.
- Le ménage quotidien • L'assurance annulation • Les suppléments liés à la pratique de certaines activités.
- Les dépenses d'ordre personnel.
- Toutes les taxes y compris la taxe de séjour.
- Les tarifs de location s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Réclamations :

Au cours de votre séjour, si vous constatez des anomalies, nous vous invitons à formuler votre réclamation sur place (notamment sur l'inventaire, l'état des lieux et le ménage du logement). Toute autre réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations doit être effectuée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail au siège social du groupe EDEN Villages - Rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé - centrale@edenvillages.fr dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Notre service traitera votre réclamation dans un délai de 3 mois suivant la réception de votre courrier ou mail.
Après avoir émis une réclamation écrite, par courrier ou par mail auprès d'Eden Villages, et, à défaut d'une réponse satisfaisante sous 3 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite.
Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi sont disponibles sur notre site internet.

IMPORTANT :

Aucune brochure et site internet ne peuvent être à l'abri d'éventuelles « coquilles », omissions ou erreurs d'impression. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix mentionnés sur votre confirmation de réservation sont contractuels.

Lois applicables :

Ces conditions générales de réservation sont soumises à la loi française et régies par le Code du Tourisme notamment par les dispositions des articles R331-1 à R332-8 sur les terrains de camping, caravanage et autres terrains aménagés.



EDEN VILLAGES

Capital social de 6 300 000 €
RCS Laval 435 297 247 00015
N° TVA intracommunautaire : FR56 435 297 247



CAP DE BRÉHAT

Port Lazo | 22470 PLOUZEC
Capital social de 35 200 €
RCS St-Brieuc 394 189 484 00055
N° TVA intracommunautaire : FR45 394 189 484
N° arrêté Atout France : C22-050397-001



MANOIR DE KER AN POUL

Penvins | 56370 SARZEAU
Capital social de 48 000 €
RCS Vannes 722 013 851 00026
N° TVA intracommunautaire : FR40 722 013 851
N° arrêté Atout France : C56-023897-001



DOMAINE DE BRÉHADOUR

Route de Bréhadour | 44350 GUÉRANDE
Capital social de 1 216 000 €
RCS St-Nazaire 492 290 911 00014
N° TVA intracommunautaire : FR21 492 290 911
N° arrêté Atout France : C44-048773-001

General booking conditions

Purpose:

The purpose of these General Conditions is to define the terms and conditions under which: Eden Villages, a simplified joint-stock company (SAS) with a capital of €6,300,000, registered with the Laval Registry of Trade and Companies: RCS Laval 435 297 247 00015 - Registered office: Rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé - France, proposes rental accommodation and tent pitches under the brand Eden Villages through its campsites, websites and brochures.

Payment of the stay:

Rentals are personal. It is therefore forbidden to sublet or transfer the pitch to a third party. All bookings must be accompanied by a deposit of 30% of the price of the stay, plus 15 € for administration costs (weekly rental, except for the Camping de l'Océan, 32 €) or 5 € (short stay rental). The balance of the price is payable 6 weeks before arrival. In case of a booking less than 6 weeks before the start of the stay, the entire stay must be paid on the day of booking. The payment may be made as follows: either by secure payment on our websites or by calling 02 52 46 02 08, or by bank or postal cheque, holiday vouchers or money order subject to conditions. Failing full payment six weeks prior to arrival, Eden Villages reserves the right to consider the booking as cancelled.

Absence of the right of withdrawal:

Article L 121-20-4 of the Consumer Code, providing for a fourteen-day withdrawal period from the day after the customer takes possession of the property or accepts the service offer, is not applicable.

Contracts for the provision of accommodation, transport and catering or leisure services do not provide for the application of the withdrawal period (see Article L121-20-10 of the Consumer Code).

The Customer therefore has no right of withdrawal under this contract.

Stay:

Arrival and departure on the day of your choice except in July-August. The mandatory minimum stay varies depending on the time and type of accommodation. See our brochures and websites for details.

For all rentals, arrival from 4 pm with the paid invoice or booking confirmation. Any late arrival must be notified before 6 pm so that the camp site can make arrangements. Departure before 10 am.

For camping pitches, arrival from 12 pm with the paid invoice or booking confirmation. Departure no later than 12 pm. Any pitch not vacated by 12 pm will result in the automatic charging of an extra night. Any delay in the time of arrival must be notified to keep the booking. Management reserves the right to dispose of the pitch if it does not receive any news within 24 hours of the scheduled date of arrival. Payments made will not be refunded.

As stipulated in the brochures and websites, each accommodation or camping pitch is provided for a specific number of people. For reasons of safety and insurance, the maximum number of occupants cannot be exceeded. Also, a baby is considered as a person. Any change in the number of people that may cause an increase or decrease in the price must be reported on arrival (tourist tax, extra person compared to the capacity of the rental, etc.). In the event of an incorrect declaration by the customer, this contract will be automatically terminated and the amounts paid will be acquired by the renter. The internal rules of each campsite must be respected.

Security deposit:

For rentals, a deposit of 450 € is required on arrival to cover any damage to the rental, and an additional deposit of 95 € to cover any cleaning fee at the end of the rental; they are returned on the day of departure after the inventory. For camping pitches, a deposit of 95 € is requested on arrival to cover any damage to the plot and its equipment.

Responsibility of the contractual customer:

The contractual customer of the accommodation or pitch (name indicated on the booking form) undertakes to use and ensure that the persons accompanying him use the equipment and facilities of sites in accordance with their intended purpose and usual practices. He undertakes in particular to leave his accommodation or pitch in good condition when he leaves it at the end of the stay. Any degradation of the premises, loss or destruction of furniture and moveable items in mobile homes or public buildings of the site will automatically incur the liability of the persons responsible. The contractual customer of accommodation or a pitch is considered personally responsible for all damage, loss, deterioration, disturbance or nuisance caused by the persons staying with him or who visit him. The contractual customer of the accommodation or pitch declares that he has read the internal rules of the park, and undertakes to comply with them and ensure that they are complied with by the persons staying with him or who visit him. When a customer disturbs or causes a nuisance to other customers or undermines the integrity of common facilities, the campsite reserves the right to immediately end his stay, without paying any compensation and without prejudice to any claims for compensation that the campsite and third parties may make against him. The same applies if the campsite discovers an abusive occupation of accommodation (number of occupants higher than the authorised capacity of the rental). The customer confirms that he has taken out civil liability insurance with his insurer covering damage caused to rented or entrusted property (the certificate must be provided).

Responsibility of the campsite:

The campsite shall in no case assume the obligation of custody of personal effects and items inside the park.

Beyond its statutory responsibility, the campsite's liability cannot be incurred in case of:

- theft, loss, damage or deterioration of personal effects of any kind during or following a stay.
- failure or impairment of technical equipment, failure or permanent or temporary closure of some of the campsite's facilities when they are beyond its control and related to cases of force majeure.
- occasional measures, taken by the management of the campsite, to limit access to certain facilities, including changing rooms and swimming pool, when necessitated by compliance with safety standards or periodic maintenance works.
- damage caused or suffered by customers' vehicles parked and moving around inside the campsite, even in the event that they have been expressly authorised to enter.
- modification of the entertainment programme or proposed activities.

In low season, and for reasons related to numbers of visitors, the campsite reserves the right to modify or remove certain installations, facilities, services and entertainment provided. For bookings in low season, we advise you to contact the campsite to confirm these points.

Minors:

For safety reasons, and as the campsite ground is not part of a Holiday and Leisure Centre within the meaning of Decree n° 2002-883 of May 3, 2002 and is not suitable for collective or individual stays away from home for minors under the age of 18, not accompanied by their legal administrators, minors must be accompanied by at least one of their parents or legal administrators.

Image rights:

During your stay, you may be photographed and appear in all publications and all types of media with no time limit. In case of refusal, you must notify it by registered letter before your arrival.

Personal data:

In accordance with Data Protection Act n° 78-17 of January 6, 1978, the customer is informed that nominative or personal data indicated as mandatory and which is collected within the framework of the booking is necessary to make the booking. The Customer has a right of access, rectification and opposition to the transfer of this data to third parties that he may exercise by writing to EDEN Villages - Parc Technopolis - Rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé.

Cancellation conditions:

All stays commenced are due in full. Therefore, a premature departure of customers during the rental period cannot give rise to any reimbursement, for whatever reason. Any booking cancellation request must be notified by registered letter with acknowledgement of receipt to the campsite concerned by the booking. The postmark will constitute proof of the date on which the cancellation request is effective.

Outside of the case expressly referred to above (cancellation during the rental period), refunds following the cancellation of a booking for accommodation or a pitch are made as follows:

Cancellation of a booking for accommodation or a pitch:

If cancellation insurance has been validly taken out and exercised, the cancellation and refund are to be carried out in accordance with the insurer's general conditions.

If no cancellation insurance has been validly taken out or exercised, refunds will be made as follows:

- Cancellation before the 42nd day before the scheduled arrival date: only the 30% deposit is kept by the campsite
- Cancellation between the 41st and 14th day before the scheduled arrival date: 60% of the total amount of the stay is kept by the campsite
- Cancellation between the 13th day before the scheduled arrival date and the date itself: 100% of the total amount of the stay is kept by the campsite.

Administration costs are not refundable.

Cancellation insurance:

Cancellation insurance can only be taken out during the initial booking request. The customer undertakes to read the insurance terms and conditions proposed during his initial booking. The general terms of cancellation insurance can be consulted at any time on the Eden Villages website, or on the campsite's website.

Modification:

Modifications are possible only on the current season, up to 7 days before the scheduled date of arrival. No modification will be accepted after this deadline. All modifications must be made in writing: letter, fax, email, and a fee of 15 € will be charged. The customer may request the modification of his stay (date, type of accommodation, or camping pitch) depending on availabilities and possibilities. In the event that the new stay is cheaper than the initial stay, a penalty of 30% will be retained on the price difference between the two bookings. If the new stay is more expensive than the initial stay, the difference between the two bookings must be paid.

The customer's attention is drawn to the fact that in case of modification of the stay, it will not be possible to benefit from promotions subsequent to his initial reservation, as the date of the first booking prevails.

Tourist tax or local equipment tax:

This tax is payable on site when you take possession of your accommodation or camping pitch. To find out the amount of this tax, please directly contact the campsite concerned by your booking.

Campsite internal rules:

The customer must comply with the internal rules of the campsite and swimming pools. The campsite is not responsible for any damage or deterioration that may occur to campers' personal belongings. Dogs of categories 1 and 2 are not allowed. Dogs must be tattooed and vaccinated, and must be kept on a lead. If a customer disturbs the stay of other users or fails to comply with the internal rules, the manager or its representative may verbally or in writing, if it deems necessary, give formal notice to the customer to end the disturbance.

In case of a serious or repeated breach of the internal rules and after formal notice by the manager to comply, it may terminate the contract.

In case of a criminal offence, the manager may call the police.

Traffic: speed is limited to 10 km/h. The campsite barriers or gates may be closed at night. Closing times can be consulted on each campsite. All traffic is prohibited during this period. Wearing the club wristband (handed over when you arrive) is MANDATORY at all times until the end of your stay. It gives access to entertainment, swimming pools and helps to reinforce security in the campsite.

Our prices include:

- The rental of fully equipped accommodation: furniture, crockery, blanket or duvet, on the date of arrival at 4 pm to the day of departure at 10 am.
- Water, gas and electricity.
- Access to the pool complex and free sports facilities.
- The activities offered by the campsite, if applicable.

Our prices do not include:

- Any service not described above: meals, drinks and other activities.
- Daily cleaning • Cancellation insurance • Supplements related to certain activities.
- Personal expenses.
- All taxes, including tourist tax.
- Rental prices include all taxes with a VAT rate of 10% applicable on the date they are determined. Any subsequent change in the applicable VAT rate which occurs between the time the prices were determined and the invoicing of the stay, will result in a corresponding modification of the tax-inclusive price, which the customer accepts without reservation.

Claims:

If you notice anything wrong during your stay, please complete the claim form (in particular concerning the inventory and cleaning). Any claim concerning non-compliance of services provided must be written and sent by recorded delivery or by email to the head office of the Eden Villages Group - rue Louis de Broglie - Bâtiment A - 53810 Changé centrale@edenvillages.fr within 30 days of the end of the stay. Our department will process your claim within 3 months of receipt of your letter or email.

After sending a written claim by post or email to Eden Villages and having not received a satisfactory response within 3 months, the customer can contact the tourism and Travel Ombudsman within a maximum of one year from the date of the written claim.

The contact details for the ombudsman are available on our website.

IMPORTANT :

Brochures and websites may contain misprints, omissions or printing errors. Please confirm prices when booking as only the prices mentioned on your booking confirmation are subject to contract.

Applicable laws:

General booking conditions are subject to French law and governed by the Tourism Code, in particular by the provisions of Articles R331-1 to R332-8 on campsites, caravan sites and other leisure facilities.



Réservez votre séjour
EN LIGNE
Book online

+33 (0) 2 52 46 02 08
www.eden-villages.fr



L'OCÉAN

50, route d'Ars | 17670 LA COUARDE-SUR-MER
Capital social de 92 920 €
RCS La Rochelle 662 028 968 00060
N° TVA intracommunautaire : FR82 662 028 968
N° arrêté Atout France : C17-003311-001



PALMYRE LOISIRS

28, avenue des Mathes | 17570 LA PALMYRE
Capital social de 98 112 €
RCS La Rochelle 344 320 106 00026
N° TVA intracommunautaire : FR55 344 320 106
N° arrêté Atout France : C17-017245-001



CAMPING BELA BASQUE | PARME

2, allée Etchecopar | 64600 ANGLET
Capital social de 37 000 €
RCS Bayonne 382 603 009 00012
N° TVA intracommunautaire : FR85 382 603 009
N° arrêté Atout France : 2011/TOU/088